

pensée et de la liberté de la parole" (style d'un autre temps exprimant une idée du nôtre). Nous savons bien qu'il existe des démocrates révérents de liberté pour le peuple et de dictature pour eux-mêmes; mais quoi? Le Pays veut-il qu'on le range dans cette catégorie des réformateurs à l'ordre du jour? Réellement, nous n'y songions pas et nous ne le voulons point encore!

Le Pays perd contenance; il se ravise. Nous lisons il est vrai dans son prospectus le mot "démocratie" saupoudré de beaucoup d'épithètes et environné de périphrases bien lugubres sur le décès probable des "monarchies" qui se portent bien: le tout à l'adresse des lecteurs du Canada; mais rien n'y étonnant que le Pays veuille arriver à la république par l'indépendance ni même par l'annexion, nous avions le droit de savoir du journal s'il était sérieux sur ces choses ou si le programme inintelligible qui lui doit le jour n'était qu'une amplification pour rire.

Le Canadian et la Minerve ont partagé notre incertitude sur la pensée du prospectus des rédacteurs du Pays, et l'ont de même interpellé sur ce chapitre. La feuille démocratique se décide enfin à rompre le silence: elle nous fait hommage d'une colonne entière de paragraphes évasifs dans laquelle des questions nous lisons que le Canada, devenu démocrate, "il n'est guère probable qu'il sera colonisé par la banale qu'il faut prendre pour une certitude à peine d'être moqué!" qu'ailleurs, "il sera indépendant et formera nation à part, ce qui n'est pas impossible," ou "sera annexé aux Etats-Unis" ce qui, dit encore le Pays, EST ABSOLU PROBABILE POUR LE MOINS!

C'est ainsi que le Pays entend démontrer qu'il n'a pas fait un prospectus pour rire. L'annexion du Canada aux Etats-Unis n'est pas un problème; c'est un fait accompli; l'objet que le Pays voudrait réaliser; seulement il n'ose le dire:

Devinez si tu peux, et parle si tu poses!

An fait, la réponse comme cela nous est aussi bonne. Le Pays s'est fâché de nos interrogations; mais nous ne lui reprochons pas cette énigme nouvelle à propos des obscurités de son programme. L'annexion est morte en Canada: la proclamation en serait dangereuse; la ressusciter du coup est impossible. Nous comprenons son embarras et nous lui venons en aide en acceptant volontiers l'énigme pour ce qu'elle signifie! Le Pays sera donc un annexionniste puisque tel est le sens de l'énigme. Cela nous suffit.

Entre le Pays et nous il n'y avait absolument rien. Il est fâché pour lui qu'il ait eu devoir dissimuler le caractère équivoque de sa réponse par une avalanche de hors-d'œuvre dont nous ne relevons ici qu'un petit nombre.

Puisque nous en sommes sur le Pays, il nous faut lui dire que nous n'éprouvons ni le besoin d'être tracasés à son sujet ni la moindre envie de le devenir. Si nos questions l'ont indisposé il ne peut s'en prendre qu'à son mutisme hors de saison et non pas à nous. Il doit pressentir aussi que si nous nous occupons une fois de sa manière d'endoctriner en politique, ce n'est pas de lui que nous nous occupons.

Le journal démocratique parle de franchise, et malheureusement il ne s'en trouve point dans son article.

Le Pays a vu que les questions de l'indépendance et de l'annexion du Canada sont distinctes de la démocratie; cependant ils nous accusent de ne comprendre pas, lorsque nous lui demandons de s'expliquer sur l'amalgame au moins très apparent de ces choses dans son prospectus!

Le Pays, dans ce même prospectus, se donne pour démocrate il s'y livre en même temps à des déclamations outrées en faveur du républicanisme; cependant et quoiqu'il reconnaisse la différence qui sépare ces deux systèmes, il soutient que son titre de démocrate suffit à expliquer cette paralyse étrange et complexe qu'il appelle une profession de foi politique!

Le Pays se vante de dire ouvertement ce qu'il est en politique, il s'arroge un contrôle sur les opinions du Journal, de la Minerve et des Melanges relativement au ministère, tandis que lui-même n'en professe aucune à ce même égard!

Ce qui va suivre n'est pas moins étrange; le Pays en nous dire ce qu'il veut: "Nous but, c'est la démocratie. Oubliez les Melanges connaît ce qu'on entend par la démocratie, ou il n'y comprend rien."

C'est évident. "S'il l'entend, qu'il ne cherche donc pas à nous fatiguer de ses questions, "ou allez-vous, ou voulez-vous condamnés le pays, quel est votre but, etc."

C'est parce que nous y entendons un peu quelque chose que nous vous demandons si la démocratie est uniquement ce qu'il vous fait ou si par ce terme vous voulez dire encore annexion, puisque l'un et l'autre à la fois semblent pouvoir s'insérer de votre prospectus. Or, comment nos questions à ce sujet vous étonnent-elles lorsque vous-même admettez qu'une chose comme l'annexionnisme est absolument distincte de la démocratie? Nous entendons parfaitement la portée de l'une et celle de l'autre: c'est à vous simplement de vous entendre avec elles.

"S'il ne comprend pas ce qu'on entend par la démocratie, qu'il l'étudie."

Nous profiterions certainement de conseil, car votre journal nous a beaucoup facilité la connaissance de la démocratie en nous apprenant tout ce qu'elle n'est pas. C'est le côté négatif de l'étude, qui a bien ici son utilité.

Nous passons au Pays les autres excentricités dont il fait mille. Nous lui avons demandé la couleur de son drapeau; il nous apprend que le drapeau anglais n'est pas le sien; nous doutons se trouvent justifiés, et nous lui abandonnons le drapeau annexionniste. Nous le remercions de nous avoir prévenu que Montréal n'est point Paris. Nous l'avions déjà

pensé en lisant dans le Pays de longues histoires très républicaines sur les événements de France pour l'instruction du bon peuple du Canada. Les Canadas eux-mêmes ne sont pas non plus les Etats Unis; est-ce une raison pour ne pas prêcher l'annexionnisme?

En revenant bientôt sur des sujets que le Pays croit avoir discutés, nous le prévenons que nous n'aurons pas à voir si cela l'incommoder. Libre à lui de tourner assez souvent le dos aux lecteurs, s'il y trouve son plaisir; cette politesse d'ailleurs n'arrivera qu'à ceux qui vont au-devant de lui. Mais le péjoratifisme qui se croirait infailible au point de n'avoir rien à puiser en dehors de sa suffisance, peut être sûr de ne jamais occuper notre attention.

Le Herald se félicite de ce que l'élection d'un Maire par les citoyens a lieu en ce moment pour la première fois à Montréal. "Assurément, dit-il, le succès de cette première épreuve est fort encourageant pour ceux qui veulent l'extension du suffrage populaire. Le premier fonctionnaire de la cité, au lieu de devoir son élection aux petites intrigues de quarante ou cinquante individus, les chances du jour roulant probablement sur une indispotion accidentelle ou l'absence de l'un des électeurs, sera choisi par une population 60,000 âmes, et le choix promet non seulement d'être unanime, mais encore la juste récompense de services importants rendus, ainsi que de stimuler les officiers publics à faire avec énergie leur devoir. Cela fait honneur à la personne qui sera élue, au bon sens des électeurs et au système nouveau que l'on est à la veille d'adopter."

Ces réflexions méritent certainement d'être approuvées; elles sont exactement dans les termes de la loi, et il n'est personne, pensons-nous, qui n'admette avec le Herald à quel inconvénient exposerait l'élection des fonctionnaires publics aux mains d'une quinzaine d'individus. C'est par ce motif aussi que la loi en a autrement disposé à l'égard du Maire; et elle a également consulté le même intérêt public en ne voulant pas que le Recorder, cet autre officier de juridiction si importante, pût devoir son élection aux petites intrigues d'une quinzaine d'individus. Cette considération du Herald est d'un grand à-propos; elle répond un second cas aussi bien qu'un premier. Où il y a parité de raison, il y a parité de droit. Le Herald est parfaitement de notre avis.

Barreau de Québec.

A une réunion spéciale des membres du Barreau de cette Section, tenue ce jour dans la Chambre des Avocats, les résolutions qui suivent ont été adoptées à l'unanimité:

Sur motion de l'hon. R. E. Caron, C. R., seconde par A. Stuart, écuyer:

Résolu, — Que les membres du Barreau du Bas-Canada, Section du district de Québec, sont profondément affligés de la mort de son John W. Abern, éc., dont les qualités pendant sa longue carrière professionnelle, l'ont rendu cher à ses confrères; et que son aimable caractère mérite à juste titre, de leur part, la mention la plus expresse.

Sur motion de Chas. Panet, éc., seconde par L. G. Baillargé, éc.:

Résolu, — Que, pour marque de l'estime qu'ils portent à sa mémoire, les membres du barreau de cette section, assisteront en corps à ses funérailles, lundi prochain, à 3 heures P. M., et qu'en outre ils porteront le deuil pendant un mois.

Sur motion de l'hon. Jean Chabot, secondé par John Young, éc.:

Résolu, — Que les membres de cette section éprouvent une sympathie profonde pour la veuve et la famille déshéritée dans leur pénible déshérissement.

Sur motion de W. K. McCord, éc., secondé par F. O. Gauthier, éc.:

Résolu, — Que le Bâtonnier transmettra à Mme Abern, copie des résolutions qui précèdent.

G. OKILL STUART, Bâtonnier. TROS. L'OPR. Secrétaire Pro. Temp. Québec, 31 Jan. 1852. — (Morning-Chronicle.)

Prospectus d'un Chemin de Fer de Québec à Montréal, par le Nord.

Jamais la question des chemins de fer n'a été plus agitée que dans ce moment. Les journaux de la province et ceux des pays étrangers y consacrent une partie de leurs colonnes. Partout ces discussions sont suivies de résultats. Québec seul n'a encore rien fait. Les esprits y sont divisés sur cette grande question; au lieu d'avancer, nous reculons. Un jour veut détruire ce que la veille a fait. D'où vient cette hésitation? Est-ce indolence, est-ce manque de capacités, est-ce ignorance des vrais intérêts du pays? Non! il n'en est pas ainsi.

Les citoyens de Québec sentent toute l'importance que peut avoir pour leur ville l'établissement des chemins de fer qui doivent la mettre en communication avec le reste du monde; mais ils sentent aussi que tout dépend de la direction première qui leur sera donnée; que si le point de départ est faux, ils auront gaspillé leurs ressources et leur énergie en vain; que si, au contraire, leurs premiers efforts sont bien dirigés, leur cité peut devenir l'entrepôt des richesses de l'Ouest, et l'un des premiers ports de mer du monde, comme il en est déjà l'un des plus beaux.

Qui peut douter, en voyant ce qui se passe ailleurs, qu'avant beaucoup d'années nous aurons, non seulement un chemin de fer d'Halifax à Québec, de Québec aux extrémités du Haut-Canada, mais même jusqu'à l'Océan Pacifique? Il ne faut que du temps et de l'argent pour réaliser cette magnifique entreprise. Or, le temps court vite sur ce jeune continent, et l'argent peut se remplacer en grand partie par le crédit. Dans un pays où, dans le cours de la vie d'un homme, l'on voit doubler la population et la somme des propriétés, l'on ne doit pas craindre d'escompter l'avenir.

Pour que cet avenir se réalise en faveur de Québec, il faut que ces chemins de fer aboutissent dans Québec même.

L'on a dit souvent que notre cité était placée du mauvais côté du St. Laurent; c'est une erreur. "Si elle était sur la rive opposée, il faudrait souhaiter de la ramener sur celle-ci. Nous sommes du même côté que Montréal, Kingston et Toronto, que tout le Haut-Canada, que la plus grande partie du Bas-Canada; nous pouvons communier sans transbordement avec presque tout notre pays; c'est très important pour un chemin de fer. Sous le point de vue commercial et militaire, peu de villes dans l'Amérique du Nord sont mieux situées que Québec. Sachons en profiter.

D'après ce qui précède, il semble évident que les principaux efforts des citoyens de Québec doivent se porter sur la construction d'un chemin de fer de leur ville à Montréal, par le Nord du fleuve. C'est le seul moyen d'avoir le terminus ici. C'est le seul moyen de voir arriver sur nos marchés, en hiver comme en été, une foule d'articles d'une nature trop encombrante pour supporter de lointains charriages ou la traversée du St. Laurent en canots; aussi, le bois de chauffage et de construction, les pierres à bâtir, le foin pressé, le bétail et beaucoup d'autres objets de première nécessité pour une grande ville. La population, trouvant plus de facilité à subsister, par l'augmentation de l'ouvrage et par l'abondance des denrées, augmenterait rapidement, et la valeur des propriétés suivrait le même élan, tant à la ville qu'à la campagne.

Les magnifiques rivières qui sillonnent la rive du Nord seraient se développer de nombreuses manufactures, dont les produits resteraient souvent enroulés pendant les six mois de l'hiver, si on ne leur offrait pas un moyen facile et économique de transport. Les forges de St Maurice, les diverses manufactures qui existent déjà, souffriraient considérablement de cet inconvénient.

Heureusement qu'une entreprise d'une si grande utilité ne paraît présenter aucune grave difficulté d'exécution. Il est généralement connu que le terrain est éminemment favorable pour un chemin de fer; il traverse la partie la plus populeuse et la plus riche du Bas-Canada; les habitants de la rive du Sud en profiteraient également, sur une grande partie de son parcours; ils n'auraient pour cela que le fleuve à traverser.

La distance de Québec à Montréal, par le Nord, a été à 150 milles environ. Il est à supposer que le gouvernement ferait pour cette route ce qu'il a fait pour les autres de moindre importance, il garantirait les fonds pour en faire la moitié. Il resterait donc 75 milles à la charge des particuliers et des corporations. Le coût probable serait de £3,000 par mille (1). Il est facile de prouver que dans les Etats-Unis, une grande étendue de chemins de fer à une seule voie n'a pas coûté davantage. Nous avons ici le terrain, le fer, le bois et la main d'œuvre, à meilleur marché que chez nos voisins.

Prenant pour base 75 milles à £3,000, cela ferait £225,000.

La corporation de Québec ne refusait sans doute pas de contribuer pour cet objet, £100,000

Les diverses paroisses et corporations, d'ici à Montréal, inclusivement, 90,000

Souscriptions individuelles à Québec et ailleurs, pour 35,000

Total, £225,000

Si les diverses parties intéressées voulaient s'entendre, il serait facile de faire un embranchement qui reliait le chemin de fer du St. Laurent à l'Atlantique, sur celui de Québec à Montréal, à l'endroit qui paraîtrait le plus avantageux.

L'on estime la population au Nord du fleuve, entre Québec et Montréal, et y compris ces deux villes, à 250,000 âmes au moins. D'après des renseignements statistiques généralement admis, l'on a trouvé que chaque individu compris dans le rayon desservi par un chemin de fer, contribuait en moyenne pour environ dix shells à la masse des transports de voyageurs et de marchandises. Ainsi £250,000 personnes donneraient lieu à un trafic de £125,000. Les frais d'exploitations sont estimés à la moitié de la recette brute, il resterait donc £62,500, pour intérêts et bénéfices sur une dépense totale de £125,000; soit environ 4 0/0; et, dans la supposition que le chemin coûterait £4,000 par mille, la dépense pour les 150 milles se montant à £600,000, il resterait encore un intérêt de plus de 10 par cent, ce qui justifierait un beaucoup plus grand déboursé, surtout si l'on prend en considération le supplément de transport qui serait fourni par le Haut-Canada, et par la rive droite du St. Laurent.

Il est à supposer que le gouvernement impérial serait disposé à favoriser la présente entreprise, et à lui étendre les facilités qu'il est prêt à accorder au chemin de fer d'Halifax à Québec, c'est-à-dire de l'argent à 3 0/0. Il est impossible qu'il n'apprécie pas les avantages, sous un point de vue militaire d'un chemin de fer qui reliait entre elles les principales villes du Canada, et qui aurait pour défense, du seul côté vulnérable, un fléau comme le St. Laurent.

Le moment est venu de se prononcer sur ces importantes questions, sous peine de voir d'autres localités s'emparer des avantages dus à la cité de Québec. Bientôt il sera convoquée une assemblée générale des citoyens; ce sera le moment de faire cesser toute hésitation, et de prendre immédiatement toutes les

(1) Dans l'Etat de Pennsylvanie, le Chemin de fer de la vallée du Schuylkill (doubles traces) coûte £13,750, par mille; celui du Schuylkill coûte £1750, il est double aussi bien que le West-Branch Rail Road qui coûte £2500 par mille; dans l'Etat de New-York, le chemin de Ferle Saratoga à Schenectady coûte £2000 par mille.

mesures qui seront jugées nécessaires pour mettre à exécution le plan qui vient d'être proposé, s'il obtient l'approbation publique. Québec, 7 février 1852.

Etats-Unis.

ETAT DE WISCONSIN. — Le gouverneur Farwell a négativé les résolutions adoptées par la législature en faveur des irlandais déportés en Australie, et refusé sa sanction à la censure que ces résolutions comportaient envers l'Angleterre.

ALABAMA. — Il vient d'être soumis à l'assemblée législative de cet Etat un projet de loi qui tend à l'abolition de l'esclavage en Russie ou ce que les lois peuvent avoir d'oppressif étouffe moins qu'ailleurs. On a proposé dans la législature d'Alabama un bill pour interdire aux maçons et autres ouvriers de couleur noire le droit de s'engager pour aucun-entreprise se rattachant aux différents métiers qu'ils exercent. Un journal regarde le succès d'une pareille mesure dans les deux chambres comme affaire toute simple. Il y a des démocrates assez fraternels en effet pour ne voir dans un nègre qu'un être destiné à périr de faim de par les lois du moment qu'il acquiesce les droits communs aux autres hommes; cependant:

"Qu'ai-je donc fait au Dieu de la nature Pour qu'il m'impose esclavage et douleur? Ne suis-je pas aussi sa créature? Est-ce fort que ma noire couleur?"

Le fait que nous venons de citer est-il le prétexte que les institutions républicaines libéralisent beaucoup les hommes?

Mais un autre fait récent atteste que dans d'autres parties de l'Union l'humanité est durement comprise. A Elmira, Etat de New-York, un entrepreneur de chemins de fer nommé McWilliams, s'étant avisé d'expulser de vive force un pauvre noir des chars à lisses, en août dernier, a été cité en justice et condamné pour cette voie de fait à une indemnité de 75 dollars.

CINCINNATI. — Les catholiques de cette cité forment plus d'un tiers de sa population. Il y existe une excellente association catholique pour la construction des églises.

WISCONSIN. — Il y a dix ans que le chiffre de la population de cet état n'allait pas au-delà de trente mille; elle dépasse aujourd'hui ce nombre. Il y a dix ans, le Wisconsin comptait un évêque, six prêtres et pas plus de quatre mille catholiques; les catholiques y sont maintenant au nombre d'environ soixante mille. Des églises s'y élèvent de tous les côtés, et rien, dit un correspondant, "rien n'y réjouit plus l'œil du voyageur, que les clochers que l'on voit étinceler au-dessus des arbres portant le signe de la rédemption et indiquant autant de refuges aux misères de l'humanité et d'oratoires pour y adresser des remerciements au dispensateur de tous les biens."

LIVROGNERIE A NEW-YORK. — Le nombre des avinés ou habits fins, le premier de l'an 1852, dit un journal de la grande cité américaine, a surpris tout le monde. A quatre heures de l'après-midi, entre les rues Greer et la Trinity, nous vîmes une multitude de messieurs vêtus à peu d'exceptions près de draps et d'autres tissus à la mode; et cependant, il y avait au moins un homme ivre sur trois. On le costume de bon ton est descendu jus qu'au bas de l'échelle, on l'ivrognerie elle-même est montée en grade. C'est à la statistique à déterminer cela. Mais dans New-York il n'y a pas moins de 3,000 tavernes autorisées, ce qui donne une auberge pour 80 habitants.

MOYEN NOUVEAU DE CONTRAINDRE POUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES. — Il y a quelque temps, un cerceuil qu'on avait rempli de bouteilles de spiritueux, arriva à l'inspection douanière de Portland. Le possesseur du objet était loin de s'imaginer que les officiers du fisc voulaient passer leur temps à vérifier le contenu d'un cerceuil, mais il se méprenait certainement puisque, non-seulement la visite du cerceuil fut opérée, mais encore la perle liquide décriée de confiscation. Cet incident fit dire à un témoin oculaire que le cerceuil en cette occasion et contrairement à l'usage, révéla l'esprit au lieu de renfermer le corps.

KOSUTH ACHETANT DES MOUSQUETS. — Dans une lettre qu'il adresse à l'un de ses amis, l'annal de la Hongrie accense réception de pas moins de trente mille piastres et annonce qu'il a contracté un achat de quarante mille mousquets à raison de deux dollars la pièce. Il blâme les dépenses considérables auxquelles donne lieu les parades et les banquets en son honneur, assurant que l'équivalent en argent de ces grands honneurs le satisfait mieux en le mettant à même d'accomplir plus tôt sa mission!

— Nous supprimons involontairement plusieurs articles destinés pour ce numéro.

ERRATUM — Dans l'article Annexionnisme, 1er. pag., 2e colonne, avant-dernière ligne du dernier paragraphe, lisez troisième au lieu de troisième.

Nécédé:

En cette ville, le 15 du courant, à l'âge de 41 ans après six jours de maladie, dame Adèle Lemaire St-Germain, épouse de M. Charles Charland, menuisier. La mort de cette vertueuse dame laisse dans le deuil un époux et trois enfants en bas âge, dont le dernier n'a vu le jour que peu de moments avant le décès de sa mère. Elle emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connue. Ses funérailles ont eu lieu ce matin (mardi) à 8 heures. A St. Louis de Gonzague, le 29 janvier dernier, à l'âge de 25 ans, dame Marie-Louise Perault, épouse de A. L. DeManigny, 63r. N. P.

LOGEMENT DEMANDE.

UN Jeune Étudiant en droit d'origine anglaise desir trouver immédiatement un logement dans une famille Canadienne. S'adresser en mentionnant le prix à A. B. à St. Basile.

BAZAR! BAZAR!! LES personnes bienveillantes sont prévenues que LE BAZAR DE CHARITÉ à St. Elizabeth, un Bazar dont le produit est destiné au soutien des personnes pauvres soit infirmes soit orphelins, qui sont sous les soins des Sœurs dans le dit couvent. 10 Fév. 1852.

ORNEMENTS D'EGLISE, ETC., ETC. COMMANDES POUR L'EUROPE.

Le Soussigné informe très respectueusement M. les Curés, qu'il reçoit avec beaucoup de reconnaissance, les ordres qu'on voudra bien lui confier pour LA FABRIQUE D'ORNEMENTS D'EGLISE ou tous autres objets qu'on désirerait faire venir d'Europe; il espère que ceux qui l'honoreraient de leur confiance, auront à se féliciter de lui avoir confié la préférence, vu que son agent, M. JOSEPH CHÉZARIE de Québec, qui vient de partir pour l'Europe, en fera lui-même le choix, et qu'il peut lui adresser ses commandes à J.-B. ROLLAND, No. 3 Rue St. Vincent. 9 février 1852.

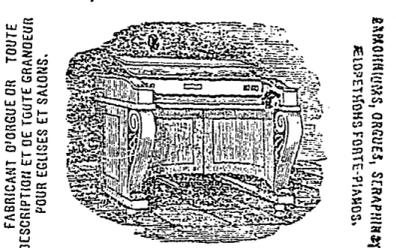
OUVERTE JOUR QUELQUES JOURS SEULEMENT A LA VIEILLE SALLE DE LECTURE, RUE ST. JOSEPH, DERRIERE LA GRANDE EGLISE.

UNE GRANDE EXHIBITION DE STATUES. A plus grande collection de marbre, contenant plus de 600 Statuettes représentant les Evénements Principaux de la Vie du Sauveur. — DEPUIS — L'Annexion de la St. Vierge jusqu'à l'Ascension de notre Seigneur, occupant un espace de 200 pieds de long chaque scène accompagnée d'une peinture en Relief par l'artiste célèbre C. J. Bartholomew, Ec. Aussi huit tables Chinoises. Montréal, 24 janvier, 1852.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

Les soussignés expédient toutes les semaines, par le Steamer, des commandes pour la France. Les personnes désireuses de les charger de quelques ordres, pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GÉOGRAPHIQUES, GLOBES MUSIQUES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE ou de toutes autres Marc andises Françaises, sont priées de vouloir bien les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE & Co. No. 3 Rue St. Vincent. Montréal, 16 Janvier 1852. HOMAGE DE GRUYERF, 1ère qualité, Par 1 lb. 61. la lb. à Vendre par E. R. FABRE & Co. 16 Jan. 1852.

SAMUEL R. WARREN. No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



FABRIQUE D'ORGES OR TOUPE DESCRIPTION DE TOUTE MANIÈRE POUR EGLISES ET SALONS. FABRIQUE D'ORGES OR TOUPE DESCRIPTION DE TOUTE MANIÈRE POUR EGLISES ET SALONS. FABRIQUE D'ORGES OR TOUPE DESCRIPTION DE TOUTE MANIÈRE POUR EGLISES ET SALONS.

LES particuliers et les Congrégations qui désireroient se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifiés, et dont la fabrication supérieure et l'éclatance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et juger par eux-mêmes. — Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGES et des VOIXES-MIXTES, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe. Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seroient pas à même d'acquiescer des ORGES de grand dimension, M. HARMON et le ZÉLOPHON sont parfaitement de mise, parce qu'ils sont moins susceptibles de détérioration (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Fortes-Pianos, et coûtent très peu. N. B. — On n'a vu les instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré que se produit encore à un certain degré de Congrégations qui inclinent à véritables bois à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un peu de notions qu'il s'agit la FABRIQUE de l'Orgues, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, — ce n'est sous aucun rapport en travail à désirer que celui de remédier et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'on décore du nom d'ORGUE. Montréal, 10 Septembre 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

LE TRIOMPHE DE L'ÉVANGILE, ou mémoires d'un homme du monde revenu des ermites du Philistinisme moderne; traduit de l'Espagnol par P. F. A. BURNARD Des Echelles. 1 gros vol. 8°. G. M. E. Manuel des Échelles. 1 gros vol. 8°. Le Pré-sacré pour l'administration charitable et décriée des Confesseurs de St. Liguori, 3e. des avis de St. Charles aux Confesseurs, 5e. des avis de St. François de Sales aux Confesseurs, 6e. des conseils de St. Philippe de Néri, 7e. des avis de St. François Xavier aux Confesseurs, 1 vol. 8°. EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les devoirs et les péchés des diverses professions de la Société 2 vols. 8°. EXAMEN RAISONNE ou décisions Théologiques sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise et les péchés Capitiaux. 2 vols. 8°. HISTOIRE DE ST.-IGNACE DE LOYOLA et de la Compagnie de Jésus, d'après les Mémoires Originels, par le R. P. Daniel Barrioli, Jésuite, 2 vols. 8°. En vente chez E. R. FABRE & Co., Rue St.-Vincent, No. 3. 6 Fév. 1852.

IMAGERIE ET GRAVURES FRANÇAISES

Le soussigné vient de recevoir d'Europe, par la voie de New-York, une collection très variée de Gravures Françaises réunissant tout ce que le goût des amateurs peut requérir dans cette ligne. — DE PLUS: — Une quantité de dessins pour grandes papeteries, etc. J. M. LAMOTHE. Montréal, 6 Fév. 1852.